

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS

2, rue Saint Martin
35 530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 04 24 48

Courriel
population@ville-servonsurvilaine.fr

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice	15
Présents	09
Absents représentés	01
Absents excusés	05
Absents	0

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Servon-sur-Vilaine se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Melaine MORIN, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux administrateurs le dix-sept juin deux-mil-vingt-six.

Présents : Melaine MORIN, Maire et Président du CCAS, Sophie RANDUINEAU-PIROT, Adjointe aux Solidarités, à l'action sociale et la petite enfance, , Claire LE GAL, Conseillère Municipale Déléguée à la prévention santé et à la petite enfance, Frédéric FLAGEUL, Conseiller Municipal, Anne-Laure NAVATTE, Conseillère Municipale, Christine MASSOT, Membre nommée, représentante ADMR, Christine MARCHAND, Membre nommée, représentante MSA, Bernadette LANDAIS, Membre nommée, représentante Secours Catholique-Caritas France, Véronique LARDEUX, Membre nommée, représentante Action Kiethon,

Absent représenté : Anne-Marie COLLIN, Membre nommée, personne qualifiée.

Absent excusé : Dominique MARCHAND, Adjoint au Développement du Territoire, à la vie économique et à l'agriculture, Lara BAKHOS, Adjointe à l'enfance, à la jeunesse, à l'éducation, à la famille et aux RH, Audrey HOUSSIN, Conseillère Municipale, Joëlle LE MANAC'H, Membre nommée, représentante Club du Temps Libre, Véronique CHESNEAU, Membre nommée, personne qualifiée,

Assistant également à la séance : Mme Audrey VIEL, Responsable CCAS.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
	10	0	0	0

2026.18 – COUPON SPORTS, LOISIRS ET CULTURE (AIDE SOCIALE FACULTATIVE)

Depuis 2010, dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS a mis en place les « *coupons sport, culture et loisirs* » pour les Servonnais.

Ce coupon vient en déduction des frais d'inscription aux activités sportives, culturelles, ou de loisirs, proposées par les associations de Servon-sur-Vilaine, la médiathèque, les ateliers de la Caravane MJC et l'école de musique intercommunale Paul Le Flem.

Ils sont réservés aux jeunes servonnais de 1 à 20 ans à hauteur d'un coupon par an et par personne. Les coupons seront délivrés en version papier en mairie jusqu'au 31 octobre 2026. Le montant du coupon dépend des ressources du foyer.



Par délibération en date du 23 juin 2015, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de prendre en compte le quotient familial du foyer (*une attestation de quotient familial datée du mois en cours est requise*) pour déterminer le montant des coupons sport, culture, loisirs, comme mentionné ci-dessous :

Quotient Familial	Prise en charge du coût de l'activité par le CCAS
De 0 à 431	60€
De 432 à 574	50€
De 575 à 718	40€
De 719 à 861	30€
De 862 à 1077	20€
+ de 1078	Pas de prise en charge

Pour la saison 2026/2027, il est proposé une reconduction des modalités d'éligibilité et d'attribution des coupons appliqués en 2025.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident :

- De renouveler l'opération des coupons dans le cadre des Aides facultatives du CCAS ;
- D'approuver les modalités de reconduction et de mise en œuvre du dispositif pour l'exercice 2026/2027.

Délibération adoptée, à l'unanimité des votants :

- Pour 10
- Contre 00
- Abstention 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Maire et Président du CCAS,
M. Melaine MORIN